



Multilatérale suivi du GT DPIP

L'UFAP UNSA JUSTICE BOYCOTTE !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 10 septembre 2026

Ce 10 septembre 2026, l'administration a convié une partie des organisations syndicales à un nouveau groupe de travail consacré à la réforme statutaire des DPIP.

Cette réunion intervient dans le prolongement des réunions qui se sont tenues au premier semestre 2026, en réponse au mouvement de mécontentement des corps de direction de la DGAP en décembre 2025. Les invitations avaient été envoyées largement, y compris auprès d'associations qui ne représentent que leurs adhérents comme la CNDPIP

L'UFAP UNSa Justice avait entendu, sans forcément y adhérer, l'intérêt évoqué par l'administration d'écouter l'ensemble des sensibilités syndicales et professionnelles afin de réaliser un premier tour d'horizon des attentes, des revendications et des aspirations portées pour les personnels concernés. Il convient désormais de siffler la fin de la récréation et de retrouver un format de discussion respectueux de la démocratie sociale.

Pour l'UFAP UNSa Justice, il est inconcevable que l'Administration marche sur les compétences des instances de dialogue social et fasse fi du choix des urnes, en maintenant autour de la table des organisations syndicales qui ne disposent d'aucune légitimité pour voter et amender ces sujets !

En effet, les projets de textes et décrets statutaires ont vocation à être examinés au CSA ministériel, où ne siègent ni le SNEPAP-FSU, ni l'UNDPIP. Elles ne siègent pas non plus au niveau de la CAP des DPIP. Leur présence est donc absurde et scandaleuse à double titre.

A l'inverse, l'UFAP UNSa Justice, elle, est l'organisation syndicale majoritaire au ministère de la Justice, avec plus de 10 000 voix obtenues aux dernières élections professionnelles, mais aussi au sein de la CAP des DPIP avec près de 30% des voix.

L'UFAP UNSa Justice s'interroge sur les raisons qui poussent l'Administration à maintenir le SNEPAP-FSU et l'UNDPIP au cœur de discussions portant sur une réforme statutaire qu'ils n'ont pas la capacité de discuter, d'amender ou de voter !

Il est de toute façon largement temps que d'autres organisations syndicales soient porteuses de l'avenir du corps des DPIP. L'histoire parle d'elle-même : **c'est bien le SNEPAP qui était à la manœuvre lors de la construction du statut de 2010 qui a durablement enfermé le corps dans un cimetière statutaire.**

L'UFAP UNSa Justice respecte le pluralisme syndical. Mais respecter le pluralisme signifie aussi respecter le résultat des urnes, et ne pas mettre artificiellement sur un pied d'égalité les organisations représentatives et des organisations auxquelles les personnels n'ont plus accordé leur confiance.

Par ailleurs, l'ambition de ce groupe de travail est pour l'instant bien trop faible. La DGAP continue à vouloir enfermer les discussions dans le cadre budgétaire donné par le GDS pour calmer les foules à la fin de l'année dernière. **Rien sur la rénovation du statut en profondeur, ni sur la cartographie des postes, ni sur les missions et leur positionnement au sein des équipes pluridisciplinaires, ni sur leur évolution de carrière et la valorisation de leurs compétences, ni sur leur formation initiale et continue.**

L'UFAP UNSa Justice a plusieurs fois dénoncé l'engrenage dans lequel la DGAP continue de mettre le doigt : l'enchaînement de réformettes opportunistes favorise le blocage par la DGAFP de toute évolution substantielle. Les DPIP n'obtiendront jamais la catégorie A+ si l'administration pénitentiaire modifie leur statut tous les deux ans !

Or, pour l'UFAP UNSa Justice, les DPIP doivent pouvoir accéder à la catégorie A+ et les CPIP à la catégorie A type. Sans avoir besoin de leur imposer une charge de travail supplémentaire mais en recomposant l'architecture générale du corps des DPIP et en les repositionnant dans leurs services conformément à leurs missions réelles. L'UFAP UNSa Justice l'affirme : cela est possible !

Si l'administration avait un tant soit peu de considération pour les DPIP et leurs aspirations professionnelles, elle ferait les choses dans le bon ordre, en prenant le temps d'un travail de fond et avec un peu de projection dans l'avenir.

L'UFAP UNSa Justice refuse de cautionner un simulacre de dialogue social qui contourne les règles de la représentativité syndicale. Elle dénonce également la médiocrité des réflexions en cours.

EN CONSÉQUENCE, L'UFAP UNSa JUSTICE BOYCOTTE LE GROUPE DE TRAVAIL DU 10 SEPTEMBRE !

Le secrétaire national,
Simon-Pierre LAGOUCHE

